

Le CSE de Avion n'est pas du tout orienté vers un système de permanence programmé. Par contre à la demande, une permanence spécifique est tout à fait possible.

Nous préférons avant tout des élus qui circulent, qui viennent échanger, discuter, sympathiser. En temps normal, une fois par semaine, vous devriez rencontrer des élus. Cette démarche est **le moyen de communication principal**.

Mais ça ne suffit pas toujours. On ne rencontre pas forcément tout le monde pour diverses raison comme les repos, maladies, accidents, congés, formations...

De plus, nous ne sommes pas dans la capacité de tout communiquer.

Des moyens de communication supplémentaires sont nécessaires :

Le site internet du CSE inventorie ce que réalise le CSE de Avion au quotidien, la fiche d'inscription, les demandes d'aide, les PVs de réunion, les accords...

La Newsletter tout comme **l'application du CSE, à la condition de s'y inscrire**, permettent de recevoir des messages plus ciblés comme par exemple le lancement des inscriptions aux chèques vacances, de l'aide à la rentrée scolaire ou encore à la participation aux abonnements sportifs culturels en faveur de vos familles respectives.

On le rappelle sans cesse, mais la fiche d'inscription au CSE avec les justificatifs et vos coordonnées (courriels, numéros de téléphone) sont nécessaires et obligatoires.

Non seulement, en cas de contrôle, on doit pouvoir justifier de l'existence des membres de la famille qui ont bénéficié de toute aide du CSE, mais aussi, en cas d'éléments manquants ou de bons d'achats disponibles, on peut vous alerter personnellement.

Un CSE qui communique avec les collègues c'est tout de même plus intéressant.